

## COMMUNIQUE DE PRESSE

14 octobre 2022

### En Occitanie, renaturer les rivières pour s'adapter aux effets du changement climatique

Crués intenses et dévastatrices, sécheresses de plus en plus longues, les phénomènes extrêmes liés au changement climatique se multiplient. Redonner un fonctionnement plus naturel aux milieux aquatiques, c'est les rendre plus robustes pour supporter les impacts du changement climatique. En été, cela peut contribuer à limiter l'assèchement des cours d'eau ou encore l'augmentation de la température de l'eau. C'est aussi une solution pour réduire les risques d'inondations et protéger les populations. Plus encore, la renaturation des rivières contribue à améliorer la qualité de l'eau et le cadre de vie et à favoriser le retour de la biodiversité.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse place la restauration des milieux aquatiques au rang des priorités et accompagne les collectivités dans leurs projets en leur consacrant 460 millions d'euros dans le cadre de son programme d'intervention 2019-2024.

- **Agir plus vite et plus fort pour s'adapter aux impacts du changement climatique**

Les politiques de l'après-guerre, conduites dans un objectif de développement économique, ont conduit à l'artificialisation de nombreux cours d'eau français, modifiant leurs tracés et asséchant les zones humides, avec des conséquences importantes sur le bon fonctionnement de ces milieux aquatiques, notamment en période de crues ou de sécheresse. Et le changement climatique, avec la multiplication de phénomènes intenses, vient encore aggraver ces détériorations. Il est urgent d'agir plus vite et plus fort pour s'adapter aux impacts du changement climatique. Une solution, c'est de faire de nos rivières des alliées en leur redonnant un fonctionnement naturel.

Par exemple, en laissant la rivière déborder et dissiper son énergie dans des zones d'expansion de crues, elle devient moins dangereuse pour la population lors des inondations les plus fréquentes. De même, une rivière qui retrouve des méandres et qui n'est pas canalisée, ralentit les eaux et retarde le pic de crue. Contre la sécheresse estivale, une rivière reconnectée à ses zones humides souffre moins de risque d'assèchement car la zone humide lui restitue l'eau stockée l'hiver. Ou encore les boisements des berges des rivières limitent l'élévation de la température de l'eau permettant ainsi de créer des îlots de fraîcheur pour les riverains et des conditions de vie meilleures pour les poissons.

- **Des projets qui ont fait leurs preuves sur les territoires**

De nombreux projets de restauration de rivière ont déjà vu le jour avec l'aide de l'agence de l'eau. Depuis 2019, plus de 242 km de cours d'eau ont retrouvé un bon fonctionnement sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse dont 77,4 km dans la région Occitanie dans sa partie Rhône-Méditerranée. Et plus de 1300 hectares de zones humides ont été acquis ou restaurés.

#### Sur le Vistre : un schéma de restauration ambitieux

Le bassin versant du Vistre a connu des aménagements de ses cours d'eau dès le Moyen Age (canalisation du lit, création de biefs pour la meunerie, ouvrages d'irrigation...) mais surtout lors des Trente Glorieuses (drainage agricole et recalibrage du Vistre et de ses affluents). Dégradé, le Vistre a progressivement disparu de la mémoire collective tout en ressurgissant violemment lors des crues. Après une étude réalisée en

1999, les élus ont décidé de réduire les risques de crue et de redonner une morphologie aux cours d'eau qui permette un fonctionnement écologique satisfaisant. Ainsi, 3 sites pilotes ont été restaurés en 2003-2004 (soit 4,4 km) puis 8 km supplémentaires sur la période 2005-2016. Fort de cette dynamique et s'appuyant sur le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Vistre Vistrenque, un schéma de restauration morphologique et de revitalisation des cours d'eau et des milieux aquatiques a été défini en 2017 afin de confirmer la volonté politique et de poursuivre les opérations de revitalisation dans une vision à 20 ans.



Pour en savoir plus > [8 vidéos courtes sur « Le Vistre, une histoire de revitalisation »](#)

### Une stratégie foncière pour lutter contre les inondations et restaurer les cours d'eau et zones humides dans le bassin versant de l'Aude

Dans le contrat des bassins versants de l'Aude et de la Berre, 20 millions d'euros sont mobilisés sur la période 2021-2023 pour restaurer les rivières, se prémunir des inondations et poursuivre la politique d'acquisition foncière démarrée il y a plus de 10 ans à l'initiative du Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (Smmar) et de ses syndicats adhérents. Par exemple, sur la commune de Villegly, située au bord de la Clamoux, la rivière a retrouvé son lit. Autrefois corsetée sur 4 à 5 mètres de large par des murs, entourée de vignes, la Clamoux s'étend désormais sur une largeur de 70 mètres et peut freiner le passage des crues torrentielles en cas d'intempéries. Cette stratégie foncière est aujourd'hui actionnée sur l'ensemble du bassin versant avec un objectif de 1 000 hectares d'acquisition à court terme. Des bénéfices sont également constatés sur la biodiversité et la qualité de la nappe alluviale des cours d'eau.



Pour en savoir plus > une vidéo de l'EPTB SMMAR sur « [L'hydromorphologie vers des cours d'eau plus naturels](#) »

### La Baillaury reprend sa place à Banyuls sur Mer (Pyrénées-Orientales)

Fleuve côtier, la Baillaury présente la particularité d'être intermittente. Sur sa partie aval, son lit s'assèche en période estivale. Cette particularité faisait que le lit de la rivière était utilisé comme parking dans la traversée de la commune de Banyuls-sur-Mer. Le Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech-Albères, en lien avec la ville, a engagé des travaux sur un linéaire de 900 mètres : suppression du parking, modification du profil de la rivière et plantation d'essences locales sur les berges afin de retrouver le fonctionnement naturel du cours d'eau. L'espace de connexion du fleuve avec la mer sera aussi renaturé, avec la restauration du grau et la création d'une zone humide constituant un nouveau refuge pour la biodiversité mais également un rempart contre les arrivées en mer de polluants et de macro-déchets sur le territoire du parc naturel marin du golfe du Lion.



- **Les aides de l'agence de l'eau : 460 M€ pour la restauration des milieux aquatiques**

Dans le cadre de son programme d'action 2019-2024, l'agence de l'eau prévoit d'investir 460 millions d'euros pour soutenir les collectivités dans leurs projets de restauration des milieux aquatiques. En Occitanie, elle a déjà apporté 37 millions d'euros d'aides.

### **Pour Laurent ROY, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**

« Cet été, les premières victimes des événements climatiques ont été les milieux aquatiques. Très fragilisés, ils ont en outre dû faire face à une demande accrue de prélèvements nécessaires pour satisfaire les différents usages, eau potable ou irrigation notamment. On le sait désormais, la renaturation des rivières et des milieux aquatiques est un moyen économique, pérenne et efficace pour s'adapter aux effets du changement climatique. La dynamique d'engagement de projets de restauration doit s'accélérer et la mobilisation des élus, porteurs de ces démarches, est l'une des clés pour y parvenir. Le portage politique est aussi une condition de réussite des projets pour associer et convaincre toutes les parties prenantes, les acteurs économiques et notamment les agriculteurs, mais aussi les riverains pour remporter l'acceptation sociale des projets. »

#### ➤ **Pour en savoir plus**



#### **Et si la rivière redevenait un atout pour mon territoire ?**

[Un livret argumentaire](#) de l'agence de l'eau pour découvrir les **bénéfices multiples de la restauration des rivières.**

Destiné aux élus ce document est rédigé sous la forme de fiches pratiques et illustré de retours d'expériences, témoignages et chiffres clés. Toutes les bonnes raisons d'agir résumées en 44 pages !

**A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) | [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)



*L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.*

#### **CONTACTS PRESSE**

**Agence de l'eau** / Valérie Santini / 06 33 03 76 24 / [valerie.santini@eaurmc.fr](mailto:valerie.santini@eaurmc.fr)

**Agence Plus2sens** / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com) & Leslie Brunner - 06 76 33 55 15 / [leslie@plus2sens.com](mailto:leslie@plus2sens.com)